N. 10

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du mardi 11 décembre 1990

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT	329
PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	329
PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	329
BUDGET ADMINISTRATIF DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	329
PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	329
PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	329
BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991	329

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van dinsdag 11 december 1990

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING	329
ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	329
ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	329
ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	329
ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	329
ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	329
ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991	329

Pages

INTERPELLATIONS JOINTES

— Interpellation de M. Van Hauthem à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les actions que l'Exécutif bruxellois entreprend pour obtenir le statut de «Bruxelles, Capitale de l'Europe», et les conséquences pour Bruxelles en général et pour les Flamands de Bruxelles en particulier» 329

— Interpellation de M. André à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «la gestion des compétences économiques en Région bruxelloise» 329

— Interpellation de M. Paternoster à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la formation des sapeurs-pompiers dans la Région de Bruxelles-Capitale» 329

— Interpellation de M. Huygens à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'aide aux communes dans le cadre de la lutte contre le bruit» 329

Poursuite de la discussion générale conjointe. — *Orateurs:* **M. André, Mme Neyts-Uyttebroeck, MM. Stalport, Adriaens** 330

Blz.

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES

— Interpellatie van de heer Van Hauthem tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de acties die de Brusselse Executieve onderneemt voor het verkrijgen van het statuut «Brussel, hoofdstad van Europa» en de gevolgen voor Brussel in het algemeen en de Brusselse Vlamingen in het bijzonder» 329

— Interpellatie van de heer André tot de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende «het beleid van de economische bevoegdheden in het Brusselse Gewest» 329

— Interpellatie van de heer Paternoster tot de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de opleiding van brandweermannen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest» 330

— Interpellatie van de heer Huygens tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de hulp aan de gemeenten in het kader van de strijd tegen het geluid» 329

Voortzetting van de samengevoegde bespreking. — *Sprekers:* **de heer André, mevrouw Neyts-Uyttebroeck, de heren Stalport, Adriaens** 330

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

La séance est ouverte à 17 h 15.

De vergadering wordt geopend om 17 u. 15.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 décembre 1990 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 11 december 1990 (namiddag) geopend.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

BUDGET ADMINISTRATIF DU MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS

Interpellation de M. Van Hauthem à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant « les actions que l'Exécutif bruxellois entreprend pour obtenir le statut de « Bruxelles, Capitale de l'Europe », et les conséquences pour Bruxelles en général et pour les Flamands de Bruxelles en particulier »

Interpellation de M. André à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant « la gestion des compétences économiques en Région bruxelloise »

Interpellation de M. Huygens à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant « l'aide aux communes dans le cadre de la lutte contre le bruit »

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

INTERPELLATION JOINTE AUX BUDGETS

Interpellation de M. Paternoster à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la formation des sapeurs-pompiers dans la Région de Bruxelles-Capitale »

Poursuite de la discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES

Interpellatie van de heer Van Hauthem tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende « de acties die de Brusselse Executieve onderneemt voor het verkrijgen van het statuut « Brussel, hoofdstad van Europa » en de gevolgen voor Brussel in het algemeen en de Brusselse Vlamingen in het bijzonder »

Interpellatie van de heer André tot de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende « het beleid van de economische bevoegdheden in het Brusselse Gewest »

Interpellatie van de heer Huygens tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende « de hulp aan de gemeenten in het kader van de strijd tegen het geluid »

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE

Interpellatie van de heer Paternoster tot de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de opleiding van brandweermannen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest »

Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking

Aan de orde is de voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement.

Jusqu'à présent, il reste 26 orateurs inscrits. Je demande donc aux membres qui désirent intervenir de s'inscrire avant 17 h 30, heure à laquelle la liste des orateurs sera close. Chacun appréciera le temps qu'il doit consacrer à son intervention en tenant compte du fait que nous voudrions les entendre toutes aujourd'hui encore.

La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, il y a moins de quinze jours, nous étions appelés à discuter le contrôle budgétaire réalisé par l'Exécutif quatre mois auparavant et à voter le feuilleton dit d'ajustement budgétaire.

J'avais, à l'époque, à cette même tribune, dénoncé la croissance abusive des dépenses régionales par rapport à l'évolution des recettes. J'avais, avec vous, démonté une par une les astuces utilisées par notre grand argentier pour camoufler la réalité, à savoir que la « Région vivait au-dessus de ses moyens ».

Je vous rappelle que j'avais pu démontrer que l'Exécutif puisait à concurrence de plus de 2 milliards dans la cagnotte, c'est-à-dire, l'épargne cumulée que les différents Ministres qui se sont succédé à la tête de la Région bruxelloise depuis 1980 avaient réalisée.

Cette épargne — parfois appelée « soldes du passé » — n'a pu être constituée que parce que ces différents Exécutifs ont dépensé moins que la dotation que leur attribuait l'Etat central.

Donc, vous disais-je, déjà en 1990 l'Exécutif puisait dans la cagnotte, ce que j'avais appelé l'héritage de papa.

Le Ministre des Finances avait, le 28 novembre dernier, répondu qu'il fallait être patient, que le budget 1990 était un budget de transition et qu'en 1991, tout rentrerait dans l'ordre.

Dire que M. Chabert nous avait convaincus serait sans doute excessif, mais l'accent de sincérité qu'il avait dans la voix en prononçant ces paroles me laissait espérer qu'à tout le moins un effort serait fait afin d'en revenir à une grande orthodoxie budgétaire pour 1991.

Si je n'ai pas été déçu par les talents d'acteur de notre Ministre des Finances, je suis surpris, voire scandalisé, qu'il persiste à jouer une mauvaise pièce, une très mauvaise pièce! Déjà les deux premiers actes n'étaient pas fameux, mais que dire de celui qui nous est proposé aujourd'hui. Epouvantable! En tout cas, Monsieur le Ministre, ne comptez pas sur nous pour jouer à vos côtés une pièce dont le scénario est aussi mal ficelé, aussi médiocre!

Mais avant d'entamer l'examen proprement dit du budget 1991 de la Région bruxelloise — et de l'Agglomération —, permettez-moi de dire quelques mots sur la méthode de travail qui nous a été imposée par l'Exécutif, avec, parfois, la complicité des groupes de la majorité.

Comment voulez-vous étudier sérieusement un budget lorsque les documents vous arrivent au compte-gouttes, incomplets et remplis d'erreurs?

Que dire également de cette méthode de travail qui consiste à saucissonner l'examen du budget en faisant analyser simultanément chaque division du budget des dépenses par la Commission permanente compétente? Qui donc, dans ces conditions, peut encore avoir une vue complète du budget?

Pour reprendre mon analogie théâtrale, c'est comme si un acteur ne recevait que la partie du scénario relative à ses interventions sans pouvoir lire le texte des autres comédiens qui lui donnent la réplique.

Je veux bien comprendre, Monsieur le Ministre, votre souhait de voir voter ce budget avant la fin de l'année, mais alors, il ne tenait qu'à vous de le déposer plus tôt afin de nous permettre de l'étudier sérieusement.

La Cour des comptes vous en fait d'ailleurs la remarque dans l'avis qu'elle a remis sur le budget. Elle rappelle que:

« Les projets de budget des Voies et Moyens et de budget général des dépenses, ainsi que l'Exposé général relatif auxdits budgets doivent être déposés et distribués au plus tard le 30 septembre de l'année qui précède l'année budgétaire et que les budgets doivent quant à eux être approuvés par le Conseil régional au plus tard le 30 novembre de cette même année. »

Le vote du budget est sans conteste l'acte politique le plus important que peut effectuer une Assemblée parlementaire. C'est la seule occasion qui est donnée à notre Conseil de pouvoir discuter avec l'Exécutif de l'ensemble de la politique régionale. C'est en fait — ou du moins cela devrait l'être — l'occasion d'avoir un débat de fond sur les grandes priorités politiques: politique du logement, politique à l'égard des pouvoirs locaux, politique en matière de protection de l'environnement. Or, ce vrai débat de fond sur les objectifs poursuivis — objectifs eux-mêmes dérivés du modèle de société qui sert de référence à l'action politique — ce vrai débat est occulté: non seulement par votre empressement à faire voter le budget en limitant au strict minimum son examen par notre Assemblée, mais surtout par les énormes problèmes comptables et financiers qu'il suscite!

Le budget est un acte politique dans la mesure où il propose une allocation des ressources — rares par définition — entre différents besoins concurrents. L'acte politique consiste effectivement à établir des priorités et à réaliser l'allocation des ressources en fonction de ces priorités mais sous la contrainte de l'équilibre financier entre recettes et dépenses. Or, que faites-vous?

Afin de ne pas avoir à fixer de priorités — que sans doute votre Exécutif composite est bien en peine d'établir — et au lieu de faire des choix politiques clairs, vous abandonnez la contrainte d'équilibre financier! Ce faisant, le débat budgétaire est naturellement faussé. Sans doute, est-ce voulu? Car en agissant de la sorte vous concentrez toute l'attention, toute la polémique sur l'excédent des dépenses par rapport aux recettes. De cette manière, vous empêchez que les vrais problèmes politiques soient posés. En effet, peut-on à la fois mener: une politique défensive — à l'égard des autres Régions belges et étrangères — en matière d'expansion économique; une politique de soutien — sans doute inéluctable — aux pouvoirs

subordonnés; une politique agressive — parfois plus contestable — en matière de transports en commun; et, en même temps, vouloir mener une politique «mégalo» — et financièrement naïve — en matière de logement social et d'épuration des eaux, pour ne prendre que ces deux exemples. Evidemment, lorsqu'on fait fi de la contrainte budgétaire, on peut laisser croire — c'est ce que fait l'Exécutif — que tout peut être réalisé en même temps.

Puisqu'il faut commencer par cela, j'examinerai le budget 1991, essentiellement sous l'angle financier; je laisserai à d'autres le soin de commenter plus en détail les différents programmes de dépenses.

Commençons d'abord, si vous le permettez, par examiner les grandes masses de ce budget: les recettes de l'année, les dépenses de l'année et la différence entre ces deux montants qui détermine le résultat de l'exercice comptable.

Le montant des recettes de l'année annoncé par le Ministre des Finances est de l'ordre de 33,5 milliards. Nous verrons dans un instant ce qu'il faut penser de ce chiffre.

Le total des autorisations de dépenses reprises dans le projet de budget est, quant à lui, de plus de 46,5 milliards.

Il ne faut pas s'appeler Einstein pour se rendre compte du déséquilibre entre le montant des recettes espérées et le montant des dépenses prévues. Ainsi, avant même de contester les chiffres fournis par l'Exécutif, on constate déjà que le résultat comptable de l'année devrait être déficitaire à concurrence de 13 milliards, déficit auquel il faut encore ajouter près de 3 milliards si l'on tient compte de recettes non récurrentes — ou exceptionnelles — et du déficit des pararégionaux. C'est donc de près de 16 milliards — Agglo comprise — que les dépenses budgétaires pour 1991 dépassent les recettes récurrentes de l'année. Vous pouvez ainsi constater que je n'exagérais pas quand je vous disais que la Région vit au-dessus de ses moyens!

C'est vrai, l'Etat central couvre une partie de ce déficit, du moins cette partie que l'on qualifie de déficit naturel. Mais cette intervention — et vous le signalez, Monsieur le Ministre — de l'Etat national sera, en 1991, de 7 milliards au maximum. Il reste donc — j'arrive au bout du calcul — 9 milliards de déficit que la Région devra financer elle-même. 9 milliards soit 30 p.c. des recettes de l'année! Avant d'examiner comment l'Exécutif finance ce déficit, revenons sur chacun des éléments du calcul.

En ce qui concerne les recettes de la Région, le moins que l'on puisse dire, est qu'elles varient suivant les humeurs du moment. Les exemples suivants sont révélateurs à cet égard. Le 26 juillet dernier, le Ministre des Finances donnait une conférence de presse. Il s'agissait d'une importante déclaration puisqu'il donnait en priorité à la presse, avant de s'envoler pour le Japon, les grandes lignes du budget 1991. Le Ministre annonçait à cette occasion 32,2 milliards de recettes, alors même qu'il tablait sur une dotation de l'Etat de 300 millions supérieure à ce qu'elle sera en réalité: il nous l'a dit en Commission.

En quatre mois donc, vous enregistrez, Monsieur le Ministre, 1,6 milliard de recettes régionales supplémentaires: il s'agit d'une belle progression mais ce n'est vrai que sur papier.

Pour ceux qui s'en réjouiraient, je suis désolé de les décevoir... mais l'Exécutif est déjà passé par là et les dépenses ont été augmentées dans la même proportion.

Dans ces conditions, comment encore croire aux chiffres que vous avancez, Monsieur le Ministre.

D'autant plus qu'un deuxième exemple m'amène à m'inquiéter encore plus sur la volatilité des chiffres avancés. Ainsi, dans votre exposé général, vous comparez, Monsieur le Ministre, le budget 1991 aux budgets votés en 1989 et 1990.

Et pour 1990, vous inscrivez comme budget initial 29 743 millions alors que — je suis allé revoir les documents — le budget que nous avons voté en décembre 1989 prévoyait 31 252 millions de recettes.

1,5 milliard de recettes en moins, Monsieur le Ministre... Où ce montant est-il passé? Je vous ai posé la question en Commission. Vous m'aviez promis une réponse au rapport; je ne l'ai pas trouvée.

Aussi, Monsieur le Ministre, je vous repose la question: d'où vient cette différence de 1,5 milliard entre le budget voté pour 1990 et le chiffre que vous citez aujourd'hui?

De votre réponse dépendra en grande partie la crédibilité que nous pouvons accorder aux montants que vous avancez pour 1991.

Mais revenons au budget de 1991 et plus particulièrement au budget des Voies et Moyens.

Vous annoncez, Monsieur le Ministre, 33,5 milliards de recettes.

Mais dans ce montant, vous incluez 600 millions de ventes d'immeubles, recette exceptionnelle — vous en conviendrez.

Vous incluez également 200 millions d'intérêts de placement, c'est-à-dire ce que vous rapporte la cagnotte que vous êtes en train de consommer. Il s'agit donc bien ici aussi d'une recette qui ne sera pas récurrente.

Par ailleurs, vous surestimez les droits d'enregistrement de près de 800 millions. Tout le monde sait — vous le premier, Monsieur le Ministre —, que la hausse subite du prix des immeubles a provoqué une accélération importante du nombre de transactions immobilières en 1989.

Mais tout le monde sait également qu'en 1990 le marché est retombé. Vous fournissez vous-même les chiffres (en annexe 3 du rapport).

Ainsi, sur la base de vos propres chiffres, si l'on excepte le mois de janvier dont le résultat exceptionnel s'explique par la signature tardive d'actes relatifs à des compromis passés en automne 1989, on constate une très grande stabilité du rendement mensuel des droits d'enregistrement: plus ou moins 300 millions par mois.

Une recette annuelle de l'ordre de 3,6 milliards semble donc raisonnable. Or vous inscrivez 4,4 milliards.

Vous surestimez donc sciemment de 800 millions la recette en matière de droits d'enregistrement. Voilà donc bien une recette fictive!

Et pour couronner le tout, vous inscrivez une recette de 250 millions comme produit d'une nouvelle taxe appelée «Taxe de lutte contre les nuisances».

Ainsi donc, chaque année vous aurez levé une nouvelle taxe.

En 1989, c'était la taxe sur les bureaux. Même si ce sont les communes qui ont levé cette taxe, elles l'ont fait contraintes et forcées par l'Exécutif qui menaçait de réduire la dotation régionale aux communes qui «oublieraient» de prélever la taxe.

En 1990, c'était la «Taxe de propreté et de sécurité» tant décriée par les milieux économiques. D'éminents membres de la majorité s'en sont même inquiétés à cette tribune il y a à peine 15 jours.

Depuis, M. Chabert a entamé des consultations... mieux vaut tard que jamais!

En 1991, ce sera la «Taxe de lutte contre les nuisances». De quelle taxe s'agit-il? Quelle en est l'assiette? Selon quelles bases sera-t-elle perçue?

Nous n'en savons rien puisque l'Exécutif nous renvoie à plus tard pour l'examen de cette ordonnance fiscale. Mais entre-temps, le Ministre des Finances — prudent — inscrit déjà un montant provisionnel de 250 millions.

Je vous ai entendu — hier matin — Monsieur le Ministre, sur les ondes de Canal 21, rassurer la population en lui promettant qu'il n'y aurait pas de nouveaux impôts en 1992.

Comment voulez-vous qu'elle vous croie puisque depuis que M. Picqué préside l'Exécutif, chaque année, les Bruxellois ont eu droit à une nouvelle taxe.

Ça doit être cela le retour du cœur!

Je ne m'éterniserai pas sur ces recettes fictives que constituent certaines récupérations d'avances faites aux particuliers, aux entreprises ou aux communes. Tous ceux qui connaissent les mécanismes de récupération de ces créances le savent: il s'agit là bien souvent de déclarations d'intention plutôt que de véritables recettes.

Bref, en soustrayant du montant inscrit au budget des Voies et Moyens le produit d'une taxe, aujourd'hui inexistante, ainsi que toutes les autres recettes fictives ou exceptionnelles, on arrive à un montant de recettes récurrentes pour la Région de 31,5 milliards.

Retenez ce chiffre, il nous servira plus tard: 31,5 milliards de recettes récurrentes.

Venons-en aux dépenses.

Je vous rappelle que le projet de budget qui nous est proposé prévoit 46,5 milliards d'autorisations de dépenses. Je vous l'ai dit en commençant cet exposé, je laisserai à d'autres le soin de commenter en détail les différents programmes de dépenses.

Quelques chiffres et quelques considérations me semblent toutefois intéressants à relever pour indiquer le manque de rigueur de l'Exécutif dans l'élaboration du budget.

Ainsi que l'a souligné Armand De Decker, six cents millions sont prévus pour les cabinets: on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même! Et encore, ce montant ne tient pas compte des dépenses indûment imputées aux frais de fonctionnement de l'Administration.

Ainsi, avons-nous appris en Commission que l'informatisation des Cabinets avait été réalisée sur des crédits de l'Administration. Septante-cinq p.c. auraient ainsi été placés dans les cabinets et payés par l'Administration alors que celle-ci attend toujours le début de sa propre informatisation.

On pourrait aussi parler des trente «nettoyeuses», de quelques voitures ou encore des nombreux experts qui n'apparaissent dans aucun cadre officiel mais qui prestent souvent un temps plein dans les différents cabinets et sont rémunérés sur d'autres articles budgétaires.

Quatre cents millions de frais d'études — 45 p.c. de plus qu'en 1990! Pour quelles études? Il y en a de tous les genres, et chaque Ministre et Secrétaire d'Etat a droit à son quota d'études! Est-il réellement utile de subsidier ainsi indirectement telle ou telle institution ou, mieux, ASBL en leur confiant des études très souvent inutiles ou dont on connaît le résultat avant de commencer?

A propos de subsides, on trouve aussi dans le budget quelque 200 millions de subsides divers non identifiés dont le destinataire n'est d'ailleurs pas plus identifié et pour lequel il n'existe pas de règlement organique définissant le mode de subsidiation. Bref, quelque 200 millions de subsides dont l'attribution est confiée à l'arbitraire ministériel!

Ici aussi, chaque Ministre à sa petite enveloppe à distribuer.

Pour ceux qui n'auraient pas été attentifs à la lecture du budget, et principalement de son article 8, permettez-moi de la leur conseiller afin de pouvoir au mieux informer la population. Les quelques exemples que je vous donne pourront vous aider. Ainsi, si vous connaissez des organismes ou institutions qui se reconnaissent dans l'intitulé vague suivant: «...organismes et institutions s'occupant de la promotion et de la réalisation du développement économique de la Région», dites-leur de s'adresser d'urgence à M. Grijp pour réclamer un subside.

Par contre, si vos centres d'intérêts vous amènent à connaître «des associations et organisations s'intéressant à la promotion de la qualité de la vie et de la lutte contre les nuisances...», dites-leur de s'adresser à M. Gosuin; lui aussi a des subsides à leur donner.

S'il s'agit «d'associations s'occupant de l'utilisation de l'énergie et des sources alternatives d'énergie», vous pouvez les envoyer chez M. Anciaux qui les recevra immédiatement.

Je n'ai pris là que quelques exemples; chaque Ministre a ainsi un article «fourre-tout» qui lui permet de distribuer des subsides de manière tout à fait arbitraire en espérant que les bénéficiaires lui en seront reconnaissants.

Je me suis amusé à faire les comptes et je peux vous dire qu'au hit parade des PSI — Petits Subsides Inutiles —, on trouve dans l'ordre: M. Désir avec 43 millions, M. Gosuin avec 35 millions et, enfin, M. Picqué avec 31 millions.

En relevant ces quelques petits exemples relatifs aux frais de cabinet, aux frais d'études et aux subsides, mon propos est uniquement de montrer qu'on est très loin d'un budget d'austérité!

En plus, comme si 46,5 milliards d'autorisations de dépenses n'étaient pas encore suffisants, on continue à débudgétiser.

La STIB, par exemple, malgré 5,7 milliards d'intervention de la Région pour couvrir son déficit d'exploitation, doit encore vendre certains biens immobiliers pour équilibrer ses comptes — grâce à la plus-value dégagée — le Ministre des Finances nous l'a confirmé en Commission, c'est au rapport.

Le Ministre des Communications nous a, quant à lui, annoncé — c'est au rapport également — que la dette de la STIB qui, qu'on le veuille ou non, est une dette régionale, atteindra 20 milliards en 1994. Prenez-en bonne note, Monsieur le Ministre des Finances, car en matière de dettes, vous avez parfois certains oublis.

Ainsi, en décembre dernier, vous nous disiez que la dette du logement social était de 4 milliards dont 3 milliards seraient remboursés en 1990. Aujourd'hui, bien que l'Etat central ait diminué la dette du logement social de 5,9 milliards au cours d'un fameux troc dans lequel la Région a perdu au moins 800 millions, vous nous dites que cette dette est toujours de 4,4 milliards — c'est au rapport.

Comment voulez-vous que l'on vous croie d'autant que M. Gosuin, Secrétaire d'Etat au sein du même Exécutif, a déclaré dans l'exposé introductif qu'il a fait devant la commission de l'Aménagement du territoire, je cite: «... Un groupe de travail sera incessamment réuni afin d'évaluer le montant exact de l'ensemble des charges du passé» — page 41 du rapport.

Et le même Secrétaire d'Etat d'aligner des chiffres — page 41 du rapport également — qui, si on les additionne, donnent une dette du logement social de près de 14 milliards!

4,4 milliards ou 14 milliards, qui a raison: M. Chabert ou M. Gosuin?

Dans ce contexte, on comprend cette autre déclaration du Secrétaire d'Etat lors de son exposé introductif, page 42 du rapport: «Il est donc impératif que vis-à-vis de la dette du logement social comme vis-à-vis de ses autres dettes importantes, la Région mette en place une stratégie active.»

Intéressant! Ainsi, c'est un membre de l'Exécutif qui demande que l'on se préoccupe de la dette!

Monsieur le Président, il y a un an que je demande un débat sur la dette de la Région! Maintenant que l'inquiétude commence à miner certains membres de l'Exécutif, peut-on enfin espérer un vrai débat à ce sujet, Monsieur le Ministre des Finances?

Mais, Monsieur le Secrétaire d'Etat au Logement, vous aussi vous contribuez à accroître la dette régionale. L'année dernière, vous nous aviez annoncé votre intention d'utiliser vos crédits budgétaires pour acquérir certaines casernes et, notamment, l'Hôpital militaire d'Ixelles.

Quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre que la Région avait confié une mission déléguée à la SDRB pour que celle-ci acquière le site de l'hôpital d'Ixelles! Le coût de l'opération s'élève à 750 millions.

Le Ministre des Finances nous a affirmé en Commission — c'est au rapport — que la Région ne donnerait pas sa garantie à l'emprunt que ferait la SDRB pour acquérir ce site.

Le Ministre pourrait-il nous dire comment, faute de cette garantie, la SDRB financera l'acquisition de l'Hôpital militaire d'Ixelles? Faut-il voir dans ce qui semble être une pomme de discorde au sein de l'Exécutif, la raison du report *sine die* de l'acte d'achat de cette caserne qui était prévu pour le 1er décembre?

Monsieur le Ministre-Président, il semble qu'au Ministère de la Défense nationale, ce retard soit peu apprécié! Ici aussi, un peu de clarté est sans doute nécessaire!

Enfin, pour en terminer avec ce chapitre consacré aux dépenses, une fois n'est pas coutume — je ne pense pas qu'un intervenant y ait fait allusion avant moi —, il y a une inscription budgétaire que je ne trouve pas. Je cherche en vain M. Moureaux des yeux.

En effet, ne nous avait-on pas dit que les accords de La Hulpe, permettant à la Région d'aider la Communauté française, seraient inscrits au budget 1991? Il avait été question — si ma mémoire est bonne — d'un montant de 200 millions que la Région s'était engagée à verser à la Communauté française pour financer le tourisme et les transports scolaires. M. Picqué se serait même engagé!

Toujours si ma mémoire est bonne, M. Moureaux, le chef de groupe PS de notre Assemblée — donc pas n'importe qui — n'avait-il pas déclaré à la presse que ce serait la fin de l'Exécutif, si ce montant de 200 millions n'était pas prévu au budget 1991?

Eh bien, Monsieur Moureaux, ce montant je ne l'ai trouvé nulle part.

Il serait intéressant de connaître non seulement la position du Ministre-Président mais également celle des différents groupes de la majorité sur cette question de principe.

Monsieur Moureaux, nous vous écouterons avec intérêt!

Avant d'en revenir au déficit préoccupant de la Région, un mot sur l'Agglomération, ou plutôt sur sa situation financière.

En effet, il n'est plus utile de vous rappeler l'article 47, paragraphe 4 de la loi spéciale de janvier 1989 qui réalise la fusion financière entre la Région proprement dite et l'Agglomération.

Le budget qui nous est proposé aujourd'hui consacre ce principe dans la mesure où l'Agglomération se résume pratiquement à une coquille vide dont la seule utilité réside dans la perception des taxes que la Région ne peut pas — encore — percevoir directement.

Le produit de ces taxes est en grande partie rétrocédé aux deux pararégionaux: «L'Agence régionale de Propreté» et «Le Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente».

Aussi pour apprécier la situation financière de l'Agglomération et la comparer aux années précédentes faut-il y réintégrer les budgets des deux pararégionaux.

Si on se limite à comparer les recettes inscrites au budget des Voies et Moyens et les dépenses figurant au projet de budget de dépenses, l'Agglomération semble en équilibre pour 1991 — voire même en léger boni.

Mais ce serait oublier que l'Agence de Propreté et le Service d'Incendie équilibrent leurs comptes uniquement grâce à 816 millions d'emprunts inscrits en recettes dans leur budget.

En l'absence de ces emprunts, l'Agence de Propreté présenterait un déficit de 616 millions et le Service d'Incendie un déficit de 200 millions.

Si on consolide l'Agglomération et les deux pararégionaux, on obtient le déficit de l'Agglomération ancienne mouture, soit près de 800 millions — 786,4 millions exactement!

Ainsi, malgré une taxe de propreté et de sécurité urbaines dont le rendement estimé est de 1 milliard supérieur à l'ancienne taxe des immondices, le déficit de l'Agglomération est toujours de 800 millions!

On est donc loin de l'assainissement promis lors de la déclaration d'investiture de l'Exécutif du 18 octobre 1989.

Après avoir passé en revue l'ensemble du budget revenons-en aux chiffres essentiels, aux chiffres clefs.

Je les rappelle:

31,5 milliards de recettes récurrentes, c'est-à-dire abstraction faite des recettes fictives ou exceptionnelles;

46,5 milliards d'autorisations de dépenses;

800 millions de déficit sur les compétences d'Agglomération.

En consolidé Région-Agglo et après intervention de l'Etat dans le déficit naturel, le déficit pour 1991 sera encore, nous l'avons vu, de 9 milliards; 9 milliards d'excédent de dépenses de la Région sur ses recettes, intervention de l'Etat comprise.

9 milliards à financer!

Mais, me direz-vous, comment l'Exécutif peut-il financer un tel déficit?

M. Moureaux. — Cela s'appelle jongler!

M. André. — Nous avons déjà vu une partie de la réponse: pour plus de 25 p.c. l'Exécutif financera par des recettes exceptionnelles — intérêts sur placement de Trésorerie ou vente d'immeubles —, des recettes fictives — surévaluation des droits d'enregistrement par exemple — ou encore par emprunt pour le déficit de l'Agglomération.

Les 75 p.c. restants — à savoir 6,6 milliards — sont puisés dans la cagnotte, les fameux soldes du passé, l'héritage!

Je l'ai déjà dit lors de l'examen du budget 1990 et plus particulièrement du contrôle budgétaire, «la Région vit au-dessus de ses moyens».

En 1990, c'est 2 milliards que l'on allait chercher dans la cagnotte, et j'avais crié casse-cou. Aujourd'hui, c'est 6,6 milliards que l'on va puiser dans cette même cagnotte.

Mais la cagnotte n'est pas éternelle. Fin de cette année, en 1992 au plus tard, l'héritage sera épuisé. Comment allez-vous faire alors, Monsieur le Ministre?

L'Exécutif me fait penser à cet adolescent qui vient d'avoir son permis de conduire et qui pour épater les copains installe un moteur turbo dans sa vieille 2 CV.

Il démarre sur les chapeaux de roue mais, au bout de la première ligne droite, il n'arrive plus à freiner, rate le virage et se plante magistralement.

Monsieur le Ministre, serez-vous à même de freiner vos dépenses lorsque vous aurez épuisé la cagnotte?

J'en doute! Les habitudes seront prises.

Vous aimez vous référer, Monsieur le Ministre des Finances, aux avis émis par le Conseil supérieur des Finances. Que dit celui-ci? Que, au vu de la capacité financière de la Région, l'excédent des dépenses sur les recettes ne doit pas être supérieur à 6,6 milliards en 1991.

Or, votre déficit, Monsieur le Ministre, quelle que soit la manière dont vous le financez, est de plus de 9 milliards supérieur au seuil fixé par le Conseil supérieur des Finances.

Vous pouvez remercier MM. Degroeve, Demuyter, Hatry, de Donnéa et Philippe Moureaux de vous avoir légué un joli petit magot, sans quoi, la dette régionale s'aggraverait au courant de l'exercice de plus de 7 milliards.

Et ne venez pas nous dire que les crédits disponibles sur les fonds à la fin 1990 serviront uniquement à apurer les engagements des années précédentes.

Cette déclaration-là ou rien, Monsieur le Ministre, c'est la même chose, c'est du show, ou pour parler en terme comptable, du *window dressing*.

Vous savez très bien, Monsieur le Ministre, que l'on n'ordonnance pas — on ne paie pas — dans l'année toutes les dépenses qui sont engagées. C'est à cela que servent les crédits dissociés.

Vous-même, vous proposez d'engager pour près de 10,8 milliards cette année et vous ne prévoyez des crédits d'ordonnancement pour ces engagements et ceux des années précédentes qu'à concurrence de 6,4 milliards.

Non, réellement, cette argumentation ne convaincra personne, comme en témoigne d'ailleurs les débats en Commission fidèlement consignés dans le rapport. J'en profite pour féliciter le rapporteur pour la qualité de son rapport.

De nombreux conseillers de la majorité — et non des moindres — ont été ébranlés en prenant conscience de l'ampleur du déficit réel!

Je n'ose espérer qu'aujourd'hui, dans un réflexe salutaire, ces mêmes conseillers refuseront de voter le budget que vous nous proposez.

Toutefois, aujourd'hui, je tiens à prendre date et à donner rendez-vous aux sceptiques dans un an, voire même plus tôt lors du contrôle budgétaire.

Songez à la 2 CV turbo, Monsieur le Ministre; le virage se rapproche dangereusement. Il est temps de faire monter des freins plus puissants. *(Applaudissements sur les bancs PRL et PVV.)*

De Voorzitter. — Mevrouw Neyts-Uyttebroeck heeft het woord.

Mevrouw Neyts-Uyttebroeck. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers en Gewestelijke Staatssecretarissen, Collega's, hoewel het begrotingsdebat 1991 reeds enkele uren geleden is begonnen, meen ik het nuttig nogmaals in herinnering te brengen hoe jammer het is dat wij de naleving van de reglementaire drie dagen die moeten verlopen tussen het toekomen van de verslagen en het begin van de besprekingen in plenum, moesten afdwingen door vrijdagnamiddag het halfrond te verlaten en gisterennamiddag afwezig te blijven. Wij hebben daartoe pas onze toevlucht genomen toen bleek dat de meerderheid halsstarrig wou vasthouden aan haar zeer persoonlijke interpretatie als zou de tijdsspanne tussen zaterdag 0 uur en maandag 14 h 30 gelijk staan aan drie dagen. Het verheugt me dan ook dat het weekeinde raad heeft gebracht en dat de reglementaire orthodoxie toch heeft gezegevierd.

Nochtans blijft het een hele opdracht om in drie dagen tijd alle begrotingsdocumenten en -verslagen met de nodige zorg en aandacht te ontleden en te onderzoeken. Ik wens hierna een vooral politieke, eerder dan een begrotingstechnische benadering van de begroting 1991 te maken. Evenmin als ik nog langer het eventueel gebrek aan concordantie tussen de Nederlandse en de Franse versie van uw teksten corrigeer, heb ik uw sommen nageteld. Dat is uw verantwoordelijkheid.

Heren Ministers en Gewestelijke Staatssecretarissen, u bent nu volle anderhalf jaar bezig en deze begroting van middelen en uitgaven is de tweede waarvoor u en u alleen de volle politieke verantwoordelijkheid draagt. U zou nu reeds lang op kruissnelheid moeten geraakt zijn en men zou kunnen verwachten dat uw beleid vaste vorm zou krijgen, met duidelijke prioriteiten die de weerspiegeling zouden moeten zijn van de intenties die in uw beleidsverklaring te lezen zijn.

Men zou eveneens kunnen verwachten dat U bij middel van ontwerpen tot ordonnanties minstens een wettelijk kader voor de diverse beleidsdomeinen zou hebben ontworpen. Hoe dikwijls en hoe luid hebben alle geledingen van de meerderheid immers niet gejammerd over ofwel de onaangepastheid van de voor Brussel nog geldende nationale wetten en reglementen, ofwel over de afwezigheid ervan. De voorlopige Executieven die aan de uwe zijn voorafgegaan hadden het kleine excuus dat, noch de Ministerraad die ze moest goedkeuren, noch de Raad van State die ze moest adviseren, bijzonder gehaast of geïnteresseerd waren in voorontwerpen van wetten die uitsluitend voor Brussel geldig zouden geweest zijn.

Alhoewel ik de deontologie en zeker de beslotenheid van de Ministerraad niet wil verbreken — zelfs niet *a posteriori* — kan ik u toch verklappen dat een voorontwerp van wet betreffende de visvangst te Brussel ooit zodanig is onthaald geworden dat het gelach nog naklinkt in mijn oren en dat ik daarna, zoals alle leden van de toenmalige Executieves, mijn toevlucht heb genomen tot besluiten, als dat ook maar enigszins met de geplogendheden verenigbaar was.

U heeft daar geen last van, want u beslist zelf over de tot stand te komen ontwerpen van wetgeving. Toch blijft het aantal ingediende ontwerpen uitermate klein. Behalve de begrotingsordonnanties en een technische ordonnantie over de uitbreiding van de onteigeningsbevoegdheid, hebben we van uwentwege nog alleen maar de ordonnanties betreffende het Gewestelijk Agentschap voor netheid en de Dienst voor brandbestrijding en dringende hulp aan personen, evenals deze betreffende de MIVB gehad. In de beleidsnota's bij de Gewestbegroting, die waarschijnlijk al enkele maanden oud zijn, wordt er herhaaldelijk gewag gemaakt van nakende ontwerpen, te verwachten «tegen het einde van dit jaar», nu dus, of tegen «begin volgend jaar». Inmiddels blijven we zoals sœur Anne «qui ne voit que l'herbe qui verdoie et la route qui poudroie». Of zoals men ook in Brussel zegt, «On ne voit rien venir». Indien u, zoals de voorlopige Executieves van vroeger, hooguit 6 à 7 miljard zou beheren, minder dan het gecumuleerde deficit van de Stad Brussel, zou dat niet zo erg zijn.

Maar u beheert inkomsten van meer dan 33 miljard, en uitgaven van bijna 40 miljard. Mijnheer de Minister van Begroting, het is best mogelijk dat dergelijke bedragen een peulschilletje zijn wanneer men dat afweegt tegen de totaliteit van de overheidsuitgaven en een nog kleinere peuleschil afgewogen tegen de totaliteit van de openbare schuld. Maar dat is geen reden om zoals U daar al een hele tijd mee bezig bent, achterwege te blijven met de wettelijke en reglementaire onderbouw van de uitgaven ten belope van een dergelijk bedrag. Bij blijvend gebrek aan een wetgevend en reglementair instrumentarium waarop de uitgaven gestoeld zijn, rijst het vermoeden — dat wordt hoe langer hoe sterker — dat misschien persoonlijke voorkeuren in circonstanciële overwegingen zwaarder wegen dan verenigbaar is met ordentelijk beleid. U werkt dus hoofdzakelijk met uitvoeringsbeslissingen die ons daarenboven systematisch niet worden meegedeeld zodat we aangewezen zijn op de media en het *Staatsblad* om te vernemen voor wie en waar U wat beslist heeft. U behandelt ons zoals de meeste colleges van burgemeester en schepenen meestal hun gemeenteraad behandelen, dus slecht.

Bij ontstentenis van een grondige modernisering van het wettelijk en reglementair arsenaal, behoudt U natuurlijk een grote bewegingsvrijheid om uw geliefkoosde beleidsbekommernissen te ontwikkelen.

De promotie, de animatie, de informatie rond uw respectieve beleidsdomeinen, soms letterlijk belichaamd door uzelf, is daar een goed voorbeeld van. *Pro memorie* citeer ik eveneens de 600 miljoen kabinetsuitgaven.

Ik heb de som gemaakt van alle uitgaven voorzien voor promotie, informatie, animatie, publikatie, tentoonstellingen, voordrachten, audio-visuele middelen, beurzen, campagnes ... Let wel, ik heb alle studies buiten beschouwing gelaten ... Welnu, ik kom aan een totaal van 645,5 miljoen, waarvan 220,5 miljoen voor diverse bevorderingen van het nationale en internationale imago van Brussel. 220 miljoen voor imagocampagnes, en dat op jaarbasis.

De bedragen ingeschreven voor studies heb ik ook opgeteld en ik kom aan 465,4 miljoen. De beide bedragen samen vertegenwoordigen 1,1109 miljaard. Welmenende luiden zullen opwerpen dat dit nauwelijks één veertigste van alle uitgaven vertegenwoordigt. Ik zeg dat U méér besteedt aan promotie en studies, dan een heel de afdeling 18, en dat is de afdeling leefmilieu.

Ik zeg nog meer, verwijzend naar bladzijde 30, voorlaatste paragraaf van punt 1 van de Algemene Toelichting bij de begroting van ontvangsten en uitgaven (stuk A-92/1), en ik citeer «het beleid ten gunste van de minstbedeelden dat door de sociale huisvesting en het Huisvestingsfonds wordt geleid, krijgt dezelfde middelen als in 1990, met name 80 (tachtig) miljoen voor de VIH (verhuis- en installatietoelage), 23 miljoen voor nieuwe initiatieven die over twee jaar worden gefinancierd (1990 en 1991) en 1,5 miljoen voor de Marollen». Het «beleid ten gunste van de minstbedeelden» totaliseert 104,5 miljoen. En dan vraag ik U of gij niet beschaamd zijt, gij sociaalvoelenden, apostelen van de «retour du cœur», om vijf keer zoveel te besteden aan promotie en animatie, en informatie en publikatie als aan huisvesting voor de minstbegoeden ... Ik vind dat een pure schande, en niemand van u moet nog denken op mij indruk te kunnen maken met de vermeende sociale verzuchtingen van zijn beleidsaspiraties.

Er is echter meer. Zoals sommigen onder u weten, ken ik iets af van promotiecampagnes. Ik ben daar allesbehalve vies van, laat dat duidelijk zijn. Wat ik verwijt, is niet dat U die post op uw begroting inschrijft, wel dat U dat op een buitensporige en absoluut overdreven manier wil doen. Als U op één jaar tijd 645,5 miljoen daaraan wil spenderen, waarval 220,5 miljoen frank alleen al voor de promotie van het imago van Brussel, dan moet dit onherroepelijk uitmonden in een gigantische geldverspilling, tenzij U alle twintig vierkante meter panelen die in Brussel te vinden zijn volplakt van 1 januari 1991 tot 31 december 1991, dan denk ik dat U nog geld overhoudt, wat nog minder kost dan uw 220 miljoen.

Ik heb dan ook volgende vragen bij de artikelen 10.09, 14.03, 16.01.1 en 16.01.2, 18.02, 20.01, 22.01 en volgende. Dat zijn de grootste posten. Er zijn nog kleine van enkele miljoenen die ik niet heb aangehaald. Werden voor deze verschillende artikelen reeds verbintenissen aangegaan, en zo ja, welke? Bestaat er binnen de Executieve in hoofde van de Gewestelijke Staatssecretarissen een poging tot coördinatie om te vermijden dat verscheidene campagnes elkaar zouden overlappen en, wie weet, mediatechnisch elkaar zelfs neutraliseren? Is er een coördinatie voor de 220,5 miljoen voor de promotie van het imago van Brussel, en zo ja, welke? Elke bijkomende inlichting over de voorgenomen besteding van deze indrukwekkende bedragen is vanzelfsprekend uitermate welkom, al was het maar om de indruk teniet te doen dat U spilziek bent.

Ondanks deze ironie, kan ik niet genoeg onderstrepen dat U met zijn allen meer besteedt aan het bestuderen, onderzoeken en promoten van uw respectieve beleidsdomeinen en -domeintjes, dan aan de huisvesting van de meest kansarmen en zelfs dan aan het hele leefmilieubeleid, zonder het waterbeleid.

Wat nu de beleidsdomeinen zelf betreft, is het opvallend dat niet enkel de wetgevende en reglementerende teksten meestal nog ontbreken, maar dat hetzelfde geldt voor instrumenten waarvan U ons in uw beleidsverklaring meegedeeld hebt dat ze onontbeerlijk waren, ik bedoel zeer in het bijzonder het Plan voor Gewestelijke Ontwikkeling en het Mobiliteitsplan Iris. Geen van beide moet klaarblijkelijk vóór eind volgend jaar worden verwacht, maar inmiddels neemt U allerlei ingrijpende beslissingen, wat wenig coherent lijkt. Het is dan ook niet duidelijk wat respectievelijk de Heren Picqué en Thijs bedoelen met hun gedeclareerd streven naar «transparantie». Laat ik even stilstaan bij de huisvesting en bij de renovatie.

De huisvesting hoort tot de bevoegdheden van Minister Désir en Gewestelijk Staatssecretaris Gosuin wat de traditionele sociale huisvesting betreft. Ze hoort echter ook bij die van Minister Picqué, via het stadskernvernieuwingsbeleid en de kredietverlening aan de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij voor Brussel, deze laatste ten belope van 200 miljoen.

Wat de sociale huisvesting *stricto sensu* betreft, laat ik opmerken dat het aandeel ervan in de Gewestbegroting verhoudingsgewijs gedaald is, zelfs al liggen de absolute bedragen hoger dan bijvoorbeeld in 1985. In die periode bedroegen de huisvestingskredieten meer dan 25 pct. van een weliswaar kleine Gewestbegroting. Vandaag zijn die in de orde van 2,707 miljard op een uitgavenbegroting van nagenoeg 40 miljard in het totaal. Met andere woorden, de inspanning inzake huisvesting in Brussel houdt geen gelijke tred met de enorme aangroei van de Gewestbegroting die een feit is sedert 1990. Daarenboven kan ik me niet van de indruk ontdoen dat uw grootste zorg gaat naar het aantrekken en houden van huurders en eigenaars met gemiddelde en hogere inkomens, veel meer dan naar het onderdak verschaffen aan daklozen. Vooral de door U aan het Woningfonds van de Bond van Jonge Gezinnen opgelegde verdeling doet me dit vrezen. Ik begroet met vreugde de beslissing van de Executieve, op voorstel van Staatssecretaris Gosuin, om aan het Woningfonds kredieten voor volgend jaar ten belope van 650 miljoen te verlenen. Dat is inderdaad een belangrijk bedrag. Maar er wordt ook opgelegd aan het Woningfonds om 88 pct. van de investeringskredieten voor te behouden voor hypothecaire leningen terwijl slechts 12 pct. — dat is een schamele 78 miljoen — aan huurhulp mag worden besteed. U weet waarschijnlijk dat de huurhulp van het Woningfonds de meest efficiënte in Brussel toegepaste werkwijze is om de minstbedeelden in Brussel aan een decente woning te helpen. Kan de Executieve me verklaren waarom ze het Woningfonds verplicht slechts 12 pct. van de middelen aan huurhulp te geven?

Kan de Executieve overigens verantwoorden waarom ze zo bitter weinig besteedt aan de huisvesting voor de meest kansarmen? Kan de Executieve toelichten welke instructies, dan wel welke overeenkomst ze heeft gesloten met de GOMB voor stadskernvernieuwing? Is het juist dat dienaangaande gemikt wordt op woningen waarvan de afbetaling 20 000 frank per maand, ongeveer 300 000 frank per jaar zou bedragen? Welke financiering voorziet de Executieve: een jaarlijkse dotatie of enveloppe of een éénmalige geldinjectie met de bedoeling dat een rollend fonds zou ontstaan? Op welke wijze zullen de kandidaat-kopers worden geselecteerd? Zijn er waarborgen ingebouwd om willekeur te verhinderen?

Waarom wil de Executieve de aankooppremie beperken tot openbaar «geproduceerde» woningen? Wat is hiervan de ratio? Was de premie te kostelijk geworden; wil de Executieve het concurrentievoordeel van de openbare sector vergroten, of wil de Executieve de private maatschappijen dwingen met haar samen te werken omdat hun kopers anders geen premie kunnen krijgen?

Als men bedenkt dat dezelfde Executieve ook nog het laatste woord heeft inzake ruimtelijke ordening en stedebouw en dat ze daar, zoals bijna in alle domeinen, wacht met de modernisering van het wettelijke instrumentarium, dan realiseert men zich pas goed welke macht er in haar handen geconcentreerd ligt, en hoe groot het gevaar voor willekeur is. Het is trouwens opvallend hoe weinig indringend vragen er worden gesteld naar bijvoorbeeld de modaliteiten van het *partnership* privé-openbaar. Hoe worden respectievelijk de lusten en de lasten verdeeld? Hoe geschied de verdeling van de risico's en de winsten? Ik wil namelijk zeer duidelijk stellen ten aanzien van alle aanwezige Collega's, Ministers en Staatssecretarissen dat ik behoor tot degenen die formules waarbij de winsten geprivatiseerd en de lasten gesocialiseerd worden, afwijzen. Ik wens zekerheid erover te krijgen dat iets dergelijks niet in de maak is. Is er een waarborg van *bonne fin* verbonden aan de gesloten overeenkomst, een waarborg waarbij er, indien binnen een voorafbepaalde termijn niet alle woningen verkocht zijn, schadevergoeding verschuldigd is in hoofde van de openbare partner? Ik kan dit illustreren met gelijkaardige in de jaren zestig en zeventig getekende overeenkomsten waaraan heel wat Brusselse gemeenten een fameuze kater hebben overgehouden. Zal een privé-partner worden geselecteerd via een algemene of beperkte offerte? Is er met andere woorden een waarborg voor vrije mededinging, zo ja, welke? Wie bepaalt de prijs van een verwezenlijking? Deze elementen kunnen wij niet halen uit uw verslagen, mogelijks omdat ernaar niet werd gevraagd, mogelijks omdat men dit alles liever omfloerst houdt.

Tot slot heb ik nog enkele vragen over het beleid inzake verplaatsingen en uitrustingen. Het bevoegde lid van de Executieve is niet langer aanwezig, maar alle medewerkers luisteren nog altijd aandachtig vanop hun post. Ik durf hopen dat er zal worden gezorgd voor antwoorden, ook bij afwezigheid van de verantwoordelijke Minister.

(Minister Thys komt de zaal binnen.)

Daar is de bevoegde Minister net. Mijnheer de Minister, een Nederlands spreekwoord luidt: als ge van de duivel spreekt, trapt ge op zijn staart. *(Gelach.)*

Mijnheer de Minister, het beleid inzake verplaatsingen en uitrustingen vormt de belangrijkste individuele uitgavenpost van deze begroting, belangrijker dan de uitgaven ten voordele van de lokale besturen. Ik heb er mij over verwonderd dat er nergens gerept wordt over de zogenaamde lasten uit het verleden. Als ik goed ben ingelicht, zou er een overeenkomst zijn gesloten onder meer tussen het Brusselse Gewest en de nationale sector luidens welke de facturen voor uitgaven gedaan voor eind 1988, nog vereffend worden door de nationale Schatkist op voorwaarde dat de bedragen vanzelfsprekend wel degelijk waren vastgelegd en dat de kredieten strekken. Dat zou niet volstaan, zegt men mij, om al de openstaande facturen nog te vereffenen en het zou niet duidelijk zijn wat dan moet gebeuren met facturen voor betalingen voor werking sedert 1 januari 1989. Mijn vragen zijn de volgende: is het juist dat er nog openstaande lasten van het verleden zijn inzake openbare werken, hoeveel bedragen die openstaande schulden desgevallend? Werd daarmee rekening gehouden in de begroting 1991? Indien dat zo is, waar vinden wij die bedragen dan terug; ik heb er vruchteloos naar gezocht.

Ook heb ik vernomen dat er betwistingen zouden ontstaan zijn ingevolge de verschillende boekhoudkundige technieken en wijzen van informatisering die door respectievelijk de nationale Schatkist, de Centrale Boekhouding van Openbare Werken, deze van het Brussels Bestuur der uitrustingen en uw kabinet worden gehanteerd. Is dat juist? Is het juist dat deze onenigheid leidt tot het uitblijven van betalingen aan aannemers, en het moeten betalen van verwijlinteresten, gesteld dat die aannemers op hun geld kunnen blijven wachten? Hoeveel beloopt het bedrag van aldus vereffende en verschuldigde verwijlinteresten? Wat zal de Minister doen om een eind te stellen aan deze spijtige toestand?

Tenslotte zou ik willen weten wanneer de lang verwachte herorganisatie van de Brusselse overheidsdiensten zal worden doorgevoerd en wil ik graag vernemen of de afwezigheid van enige verwijzing naar een gewestelijke financiering van leerlingenvervoer en van toerisme betekent dat deze overigens ongrondwettelijke transfers van culturele en gemeenschapsbevoegdheden naar een Gewest, niet doorgaat. Vooraleer de

Ministers Chabert en Grijp daarmee te feliciteren, wens ik ter zake zekerheid.

De begroting heeft ons allerminst kunnen overtuigen van coherentie, en zeker niet van de bekommering om de minder gegoeden onder de Brusselaars. Zij zijn nochtans degenen naar wie op de allereerste plaats de bezorgdheid moet gaan van de beleidsmensen. De begroting kan dan ook onze goedkeuring niet wegdragen. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. André pour développer son interpellation.

M. André. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je serai beaucoup plus bref cette fois-ci en m'adressant exclusivement au Ministre Grijp. Cette interpellation traîne déjà dans cette Assemblée depuis à peu près un mois, ce qui a d'ailleurs permis au Ministre de me répondre en partie à travers différents articles de journaux.

Toutefois je préfère qu'il le fasse en séance pour l'ensemble des conseillers et que nous ayons une explication un peu plus franche, notamment sur la base des interventions de certains collègues, de M. Béghin par exemple, qui a soulevé des questions importantes en matière d'expansion économique.

J'espère donc que le Ministre aura l'occasion, aujourd'hui ou demain, de nous expliquer clairement ses réalisations en matière d'expansion économique.

En effet, dix-huit mois après l'installation de l'Exécutif, qu'a-t-il été fait en matière économique? Question que notre Conseil est en droit de se poser, et ce d'autant plus que la situation relative à la Région bruxelloise semble plutôt se dégrader en cette matière.

Aussi, l'objet de mon interpellation de ce jour vise à permettre au Ministre de l'Economie de s'expliquer sur la politique — s'il y en a une — qu'il entend mettre en œuvre et sur les moyens qu'il se donne pour y arriver.

A la lecture de récents articles de presse, il semble que le Ministre veuille faire de Bruxelles une technopole. Une technopole de quoi? Et d'abord que recouvre réellement cette expression de technopole: ne s'agit-il pas d'un terme un rien ésotérique visant à camoufler du vent?

Si le Ministre a des idées, qu'il nous les exprime!

Dans la même logique, le Ministre pourrait-il nous informer de l'objet de la convention qu'il vient de signer avec la Société Euro Technopole SA, société qui gère la technopole de Montpellier?

S'agit-il de demander à une société qui regroupe les forces vives de Montpellier de concevoir la politique économique de Bruxelles?

Le Ministre si sourcilleux sur ses compétences serait-il sur le point de les déléguer à la ville de Montpellier? Ou bien cette convention est-elle un habillage destiné à permettre à certains membres de cabinets et autres responsables de pararégionaux de goûter aux joies du Sud-Ouest? Je pourrais les comprendre dans une certaine mesure, mais je m'interroge sur l'opportunité de leur fournir cette occasion.

Par ailleurs, si le Ministre est très disert — devant la presse — sur ses nébuleux projets de technopole ou de téléport, il l'est beaucoup moins sur les problèmes concrets de son département!

Ainsi, comme je l'ai déjà dénoncé à plusieurs reprises, le Ministère de la Région a été virtuellement en cessation de paiement à partir du mois de septembre, du moins en matière de paiement des primes octroyées aux PME.

Le Ministre pourrait-il nous dire combien de dossiers sont encore en souffrance et pour quel montant? Il est vrai qu'entretemps, un contrôle budgétaire a permis au Ministre d'engranger 400 millions supplémentaires, ce qui lui a sans doute permis de dégager un certain nombre de dossiers. Lorsque j'ai déposé mon interpellation, le 12 novembre, il n'en était pas encore ainsi.

Puisque nous en sommes aux PME, le Ministre peut-il nous expliquer la raison de l'ajout suivant en tête de la nouvelle directive en matière d'application de la loi du 4 août 1978: «le Ministre peut déroger aux présentes directives...».

A quoi cela rime-t-il de faire une directive approuvée par l'Exécutif et coulée en arrêté si c'est pour consacrer le règne de l'arbitraire? *Quid* de la jurisprudence? Une telle disposition nous semble être un nid à recours!

Il me semble qu'en matière de grandes entreprises le Ministre a aussi érigé l'arbitraire en règle de décision.

Nombre de dossiers sont dans l'attente de décision depuis plusieurs mois! Pourtant, depuis le dépôt de mon interpellation, j'ai lu dans la presse que certains dossiers avaient été traités récemment. J'ignore s'il s'agit d'un hasard.

A ce propos, le Ministre pourrait-il nous dire combien de dossiers sont à l'examen dans son Cabinet et pour quel montant?

Ainsi, il paraîtrait que le Ministre modifie le niveau de l'intervention de la Région, sans respect de la directive et sans respect de jurisprudence!

L'ensemble de l'Exécutif est-il informé de ces pratiques qui voient du jour au lendemain l'aide de la Région aux investissements de ses entreprises se réduire de 20 à 50 p.c. sans que la directive ait été modifiée?

Qu'en est-il également de l'égalité de tous devant la loi et du respect de la concurrence si deux entreprises d'un même secteur se voient aidées dans des proportions sensiblement différentes?

Plus important encore, le 31 décembre 1990, la loi du 17 juillet 1959, base légale de l'aide aux investissements des grandes entreprises en Belgique, se verra normalement abrogée par suite d'une décision de la Commission des Communautés européennes.

Qu'attend l'Exécutif pour adopter un programme alternatif de soutien à l'expansion économique?

Déjà, le Conseil de la Région wallonne a été saisi d'un projet de décret qui donnera une nouvelle base légale à l'aide aux investissements en Région wallonne. La Région flamande est sur le point de trouver une parade également. Qu'attend le Ministre de l'Economie pour agir?

L'Union des entreprises de Bruxelles s'en inquiétait d'ailleurs récemment! Il serait intéressant de connaître la position de l'Exécutif sur cette importante matière.

Enfin, je terminerai par une question de nature plus médiatique. Le Ministre pourrait-il informer notre Conseil sur la nature de la convention qu'il a récemment signée avec une société d'édition, en vue de publier un *infokrant* à destination des PME bruxelloises?

A l'époque, je n'avais pas encore connaissance de vos déclarations publiées dans la presse le 7 décembre. Deux jours avant mon intervention, vous fournissez donc déjà quelques

renseignements à ce sujet. Nous savons, en tout cas, que votre petit journal s'appelle *Brubizz*.

Est-il vrai que le dernier numéro de ce journal est prévu pour juin 1994? Quel est le montant global de cette convention? Avec quelle société l'avez-vous signée? Pourriez-vous nous fournir quelques éléments relatifs à la santé de cette société? A cet égard, je nourris quelques doutes. Sur quel article budgétaire cette convention a-t-elle été imputée? Qui sera chargé du contenu rédactionnel de ce journal?

N'existe-t-il pas déjà suffisamment de supports à destination des PME — par exemple: *Le Marché/De Markt, PME/KMO*, d'ailleurs gratuits — qui puissent relayer utilement les informations dont doivent disposer les dirigeants de ces entreprises?

Enfin, le Ministre pense-t-il qu'il était opportun de se lancer dans ce type de dépenses d'information à destination des PME, au moment même où il n'était plus en mesure d'assurer le paiement des primes dues à ces mêmes PME? A moins que ce ne soit pour les en informer!

Je serais heureux d'entendre le Ministre sur ces différentes questions.

M. le Président. — Le Ministre répondra à cette interpellation dans le cadre de la réponse générale de l'Exécutif.

La parole est à M. Stalport.

M. Stalport. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je commencerai mon intervention en évoquant une grande figure du passé — heureusement! Je terminerai mon intervention en l'évoquant encore. Que voulez-vous, je ne suis pas un tenant des principes budgétaires de Mme Thatcher.

C'est la raison pour laquelle le budget 1991, que vous nous présentez, Monsieur le Ministre — moyennant la correction importante intervenue suite aux débats qui se sont déroulés en Commission, que j'évoquerai par ailleurs —, n'appellera pas de commentaires particuliers de ma part.

Pourtant, comment ne pas vous cacher un certain nombre de nos inquiétudes? Certes, dans le budget de 1991, vous avez évalué vos recettes avec prudence, retenant les propositions formulées par le Ministre des Finances de l'Etat national et par son administration. Sauf détérioration subite de notre économie, évidemment liée à la situation internationale, rien ne permet sérieusement de crier à la surévaluation. Certes, la Région n'a pas encore eu recours à l'emprunt pour couvrir les dépenses des années antérieures. Quelle qu'en soit la raison, il s'agit d'une sorte de réserve pour l'avenir. Le solde net à financer a été fixé, pour 1991, à 6,4 milliards, alors que le Conseil supérieur des finances estime acceptable un solde de 6,6 milliards — la Cour des comptes l'a, je crois, encore confirmé dans son analyse du budget 1990. Par ailleurs, comme cela a été dit précédemment, le montant du déficit naturel de la Région, à charge de l'Etat central en application de la loi de financement, s'élève à 7,2 milliards pour 1991.

Le budget qui nous est présenté ne peut donc que rencontrer notre adhésion. Il respecte un équilibre raisonnable.

Il n'en reste pas moins qu'à terme se posent, à mon sens, pour la Région, des problèmes graves. Ils nous imposent d'examiner notre politique budgétaire sous l'angle du moyen terme.

Permettez-moi d'évoquer brièvement ces problèmes et, en premier lieu, l'évolution des recettes régionales. Celles-ci dépendent en grande partie de l'impôt des personnes physiques et des droits d'enregistrement. Or, le produit de l'impôt des personnes physiques n'augmente que de 0,79 p.c. à Bruxelles, alors qu'il augmente de 2,4 p.c. en moyenne dans le pays. Notre population à revenus moyens ne s'accroît donc pas de manière sensible, loin s'en faut.

Les droits d'enregistrement, par contre, devraient se stabiliser mais, je le crains, également régresser, si l'on en croit les données statistiques qui font état d'un retournement dans les investissements immobiliers à partir de 1991, dont, Monsieur André, les effets se feront sentir en 1992.

Au cours des mois de juin, juillet et août, les autorisations de bâtir ont été inférieures de 44 p.c. à celles de la période correspondante de l'année antérieure. Cela ressort des analyses de conjoncture du Ministère des Affaires économiques et je désire vous y rendre attentifs.

Nos recettes n'évoluent donc pas favorablement de manière structurelle. Nous restons à la merci d'un retournement de la conjoncture économique, indépendamment du conflit auquel nous pouvons peut-être nous attendre au mois de janvier.

Deuxième échéance: les charges du passé. La loi de financement ne nous a heureusement pas donné en héritage la part bruxelloise de la dette publique nationale. Il n'en demeure pas moins que dans les années à venir, nous aurons à faire face à la fois à certaines dettes proprement régionales, comme la dette du logement social dont une estimation précise de l'ampleur me paraît aujourd'hui impossible, mais qui est à mon sens largement supérieure à 5 milliards, et à des dettes à charge d'autres pouvoirs subordonnés, tels que les remboursements des amortissements Hatry I et Hatry II à charge des communes.

Certes, une réserve annuelle de 1,4 milliard est constituée et vous savez que j'y tiens particulièrement. Je me félicite qu'elle soit, une fois encore, confortée cette année.

De même, les plans communaux prévoient des réserves complémentaires pour faire face à ces remboursements. Il n'en demeure pas moins que la situation financière de certaines communes nous laisse augurer de l'impossibilité dans laquelle elles seront de faire face à leurs obligations. Qu'on le veuille ou non, le débat se déplacera alors au plan régional.

Troisième échéance: les finances des institutions pararégionales. Parmi elles, la STIB est certainement celle qui, à terme, risque de poser un certain nombre de problèmes graves.

Nous avons pu constater en Commission que, sans mesures de redressement, la croissance du déficit d'exploitation à charge du budget régional sera de 23 p.c. en quatre ans, soit 6 milliards en 1990 et 7,4 milliards en 1994.

La dotation annuelle de la Région à la STIB a permis de ramener le déficit de celle-ci à un niveau heureusement supportable, à savoir 6 milliards en 1991 et 6,2 milliards en 1994.

L'effort à accomplir par la STIB est donc nul en 1991 par rapport au rythme de croissance, mais pourrait être de plus d'un milliard en 1994. Le contrat de gestion est donc bien un contrat de rigueur et il faudra que la STIB s'y tienne.

Quatrième élément: les finances communales. Outre les charges d'emprunts auxquelles elles devront faire face, les communes sont confrontées à des problèmes de plus en plus graves de financement. Nous enregistrons avec beaucoup d'intérêt l'accroissement de 7 p.c. de la dotation au Fonds des communes, que vous nous proposez pour 1991. Cela témoigne

du souhait de l'Exécutif de garantir une réelle autonomie communale par des assurances de financement.

Nous ne pouvons que remarquer — et nous en avons encore un exemple récent — que certaines communes n'arrivent plus à faire face à leurs obligations. Des plans draconiens de gestion ne permettront pas de rencontrer, à mon sens, un problème de fond. Le déséquilibre dans le revenu des populations est tel qu'à terme certaines communes seront exsangues et, dans le même temps, confrontées à des problèmes sociaux graves.

Une ville à deux vitesses est, si nous n'y prenons garde, un schéma possible de l'avenir. Qu'on le veuille ou non, la Région est une fois encore concernée par ce problème.

Cinquième échéance: l'environnement. Quels que soient les choix techniques que l'on pose, et je n'en suis pas un spécialiste, loin de là, il me paraît que les investissements que nous devrons consentir en la matière à l'horizon 2000 seront lourds et grèveront nos finances régionales. L'épuration des eaux, le traitement des déchets, la propreté de la ville sont autant de défis qu'il nous faudra rencontrer et qui nécessiteront des investissements énormes. Il serait pourtant criminel à l'égard de nos enfants de ne pas les consentir, et de leur abandonner à terme une région invivable.

Tout choix d'investissement public ou privé devra dorénavant prendre en compte son coût écologique; tout choix budgétaire devra dorénavant prendre en compte cette contrainte financière, dans les dix années à venir.

Voilà quelques problèmes qui, à moyen terme, se poseront à la Région. Ces problèmes graves, auxquels nous devrons faire face, font la démonstration de la nécessité absolue de nous imposer à la fois une planification à moyen terme de notre politique budgétaire et, dans ce cadre, une limitation drastique de toute dépense qui ne correspond pas à un certain nombre d'objectifs que nous nous serons fixés.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, dans le cadre de ce débat du budget 1991, nous sommes amenés à vous faire deux propositions. En ce qui concerne la première, je rappelle que la situation hybride de la Région bruxelloise pendant 20 ans a amené ses responsables politiques à jouer un jeu bugétaire peut-être peu orthodoxe, mais en tout cas réaliste, vu la situation de non-reconnaissance de l'autonomie régionale. Pour ne pas voir des crédits budgétaires tomber en annulation et retourner ainsi dans les caisses de l'Etat central, on a utilisé la technique des fonds budgétaires, et c'était très bien. Cette technique permettant le report des soldes d'année en année, elle nous a permis d'accumuler des réserves estimées aujourd'hui à plus de 6 milliards. Même si nous comprenons que les besoins régionaux sont importants, notamment en ce qui concerne le financement des communes, l'implantation d'un parc de logements sociaux et la politique de rénovation urbaine, il nous paraît absolument indispensable de réserver les soldes positifs prioritairement à la couverture des charges du passé pour lesquelles le remboursement des emprunts arrivera à échéance en 1991 et au cours des années à venir. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

Votre déclaration formelle en Commission des Finances nous rassure sur ce point. Permettez-moi de me référer au rapport; j'estime en effet que votre déclaration ce jour-là fut fondamentale: «Un membre souhaite que le Ministre précise si l'affectation du solde des fonds budgétaires ira exclusivement ou en priorité» — rappelez-vous le débat néerlandais-français — «aux engagements des années précédentes, par exemple les emprunts Hatry. Le Ministre précise» — et c'est là votre déclaration — «que le solde ira, dans une période prioritaire, en exclusivité aux engagements pris. Pour ne pas engager de dépenses en 1991 au-delà des moyens budgétaires de l'année, l'inventaire de ce qui est incontestablement dû sera effectué avant le 31 mars 1991. Une fois l'inventaire réalisé, le diagnostic de tous les engagements avec les ordonnancements qui en découlent pendant trois, quatre, voire cinq ans, sera fait. L'argent disponible dans la fameuse cagnotte sera destiné en priorité et exclusivement à couvrir tous les engagements du passé. S'il subsiste un solde positif, l'Exécutif pourra l'utiliser pour engager des dépenses courantes.» Et c'est là que notre groupe demande formellement une clarification.

Ce fut un engagement formel en Commission, et je suis certain que vous le confirmerez en séance publique, en nous en précisant la portée.

Pour nous, les choses sont simples. Une fois réalisé l'inventaire de tous les engagements du passé, dont une partie importante est d'ailleurs tombée en désuétude, en tout cas pour certains fonds, vous aurez à cœur de réserver les soldes positifs des fonds budgétaires au remboursement des amortissements de nos dettes régionales.

Quant à notre deuxième proposition, elle prévoit de serrer au plus tôt toutes dépenses non prioritaires, et ce pour deux raisons. La première est que face aux échéances de 1992, 1993 et 1994, et en raison du débat auquel nous serons contraints sur le financement de dettes régionales ou non régionales qui nous «tomberont dessus», il est impératif de ne pas entamer un processus de dépenses que nous devrions couper brutalement. La seconde est que certains mécanismes de dépense peuvent conduire à l'explosion budgétaire. Il en est ainsi, par exemple, de l'expansion économique en période de haute conjoncture que d'autres intervenants ont déjà évoquée.

L'investissement, lié à une économie florissante, en est à la fois la cause et la conséquence. Il convient dès lors d'être plus que jamais sélectifs.

A cet égard, permettez-moi de formuler un regret à propos du budget de 1991. Comme j'aurais voulu que le Ministre de l'Economie, qui n'est malheureusement pas là en ce moment, ait pu être en mesure de nous proposer une diminution importante des subventions aux entreprises au profit d'un accroissement important, lui aussi, du budget de la recherche scientifique à vocation économique! Des problèmes de gestion administrative — nous aurons l'occasion d'en reparler en mars — semblent ne pas permettre ce choix dès à présent. Cela ne nous empêche pas cependant de le regretter et de demander de manière pressante que l'on s'attache dès maintenant et sérieusement à une révision des lois d'expansion économique, et pas seulement des circulaires, tant à l'égard des grandes entreprises qu'à l'égard des PME. M. André s'en est déjà fait l'écho: la Région wallonne dépose cette semaine un projet de décret. Je ne suis pas partisan du tout ou rien et de la suppression des lois d'expansion économique. Ce serait une aberration dans le contexte actuel. Mais je crois que, progressivement, nous pouvons amorcer une diminution du rythme des dépenses. Les employeurs eux-mêmes — je les ai très bien connus dans le passé — avaient demandé que l'on remplace ce système de subvention par une diminution de la fiscalité des sociétés.

Je veux rappeler, Monsieur le Ministre — vous en êtes conscient, d'ailleurs — que le gouvernement national, par la réduction du taux de l'impôt des sociétés de 43 à 39 p.c., a opéré au profit de ces entreprises un transfert de plus de 13 milliards en deux ans. Dans le même temps, notre recherche scientifique reste démesurément pauvre par rapport aux États voisins qui sont nos concurrents.

Autre exemple d'une certaine rigueur budgétaire possible: la politique de l'emploi que l'Exécutif est en train de mettre en place. Le Ministre-Président chargé entre autres de cette

problématique procède en ce moment à une évaluation en profondeur du plan de résorption du chômage. Je le dis franchement: nous ne crions pas à la revanche par rapport à ce que, dans des circonstances certes difficiles, le Ministre de l'Emploi du Gouvernement national précédent a pu faire, mais, aujourd'hui, l'occasion nous est donnée non plus de procéder à une politique de placement des travailleurs à seule fin de les occuper dans un contexte conjoncturel difficile, mais d'assurer par ce système la couverture d'un certain nombre de besoins sociaux fondamentaux, à condition, bien sûr, que l'on détermine de manière stricte les besoins à couvrir et que l'on impose une certaine rigueur aux associations sans but lucratif qui s'en occupent. Or, tout le monde le sait, des abus manifestes ont été constatés parce qu'on a souvent laissé perdurer des situations. Il convient d'y mettre fin — je sais que le Ministre-Président s'y attelle — et d'assurer par ce biais le financement du secteur associatif, de couvrir donc des besoins sociaux fondamentaux, quelles que soient les convictions philosophiques, sociales ou religieuses, à l'exception des racistes et de l'extrême droite qui, eux, n'ont pas besoin de notre appui.

Terminant ce trop long exposé, je voudrais, Monsieur le Ministre, vous remercier ainsi que vos collaborateurs qui, je le sais, ne sont pas suffisamment nombreux, pour le travail accompli dans des conditions difficiles à l'occasion de la présentation du budget de 1991.

Vous avez opéré une première réforme fondamentale de présentation budgétaire tout en procédant dans le même temps à une extinction des fonds. Vous avez aussi amorcé une réflexion — nous avons eu l'occasion de le voir en Commission — sur une politique de planification budgétaire. Cela valait bien que les conseillers désireux d'exercer correctement leur mandat politique y consacrent un week-end et quelques soirées.

Mon intervention, je l'espère, aura contribué au débat. Notre objectif fondamental, à nous, socialistes, reste, à Bruxelles comme ailleurs, la lutte contre les inégalités, le refus envers et contre tout de cette société duale que d'aucuns veulent mettre en place — je l'ai évoquée au début de mon intervention et je terminerai par elle —, cette société du passé, la société de Mme Thatcher. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, une lecture transversale des budgets 1991 est nécessaire pour analyser les efforts consentis par la Région bruxelloise pour protéger son environnement. Nous aborderons ainsi quatre chapitres essentiels à la protection de notre milieu de vie.

En premier lieu, je parlerai des taxes «environnement». La première grosse nouveauté en matière d'environnement se trouve dans le budget des Voies et Moyens. On y constate en effet l'apparition d'une taxe affectée nouvelle dénommée «taxe de lutte contre les nuisances».

Des multiples questions posées en Commission, il ressort finalement que: cette taxe concernerait les déchets, aussi bien pour ce qui est de sa levée que pour son affectation; elle devrait respecter le principe pollueur-payeur; la combinaison des deux premiers éléments implique des difficultés juridiques considérables telles que la concrétisation de cette taxe est douteuse, l'Exécutif n'étant toujours parvenu à aucun accord. Le Secrétaire d'Etat mettait même le groupe Ecolo au défi d'arriver à surmonter la quadrature du cercle à laquelle il est confronté.

Le groupe Ecolo, s'il a des idées pour l'application de ce principe, ne souhaite pas aider l'Exécutif à mettre cette taxe en application: en effet, nous y sommes totalement opposés. Selon nous, il est indécent de laisser croire à la population que ce qui coûte cher à la Région, c'est la lutte pour la protection de l'environnement. Dans le budget 1991, les montants prévus à cette fin — programmes plus fonds — atteignent à peine 1 540 millions sur environ 47 milliards que représente l'ensemble du budget, soit à peine 3,3 p.c. du total.

Nous soupçonnons fortement l'Exécutif d'avoir choisi ce type de taxe parce qu'elle risque de passer le plus facilement dans l'opinion, sans que se lève de nouveau l'étendard de la lutte anti-fiscale. Vous avez sans doute estimé, Messieurs les Ministres, que les contribuables bruxellois seront plus enclins à accepter de payer une nouvelle taxe, si on leur dit qu'elle est destinée à protéger l'environnement. Cette nécessaire attention à notre milieu de vie est, en effet, une des priorités exprimées par un grand nombre de nos concitoyens; malheureusement, on ne retrouve pas cette priorité dans votre budget. Notre groupe a donc logiquement introduit un amendement qui supprime cette taxe hypothétique et injustifiée et la remplace par une autre taxe «pour le soutien de l'expansion économique». Les Bruxellois seront donc ainsi conscients que ce n'est pas la protection de leur environnement qui coûte cher à la Région mais plutôt l'expansion économique par exemple, et les 3 846 millions de cadeaux faits aux entreprises — comme vient de le dire M. Stalport —, «avec des critères peu sélectifs», soit 7,4 p.c. du budget 1991. Le caractère pédagogique de toute taxe sera ainsi beaucoup mieux respecté.

Nous compensons la variation des recettes introduite par notre amendement par une augmentation des programmes destinés à la protection de l'environnement et une diminution de ceux prévus pour l'expansion économique. En effet, comme d'autres groupes ici — M. Béghin a parlé en Commission de supprimer totalement les trois milliards de l'expansion économique et M. Stalport a estimé qu'il fallait la diminuer — nous prévoyons un amendement qui restreint l'aide aux entreprises.

Nous considérons en effet que des dépenses pour l'aide financière aux entreprises telles que celles consenties par votre Exécutif ne s'indiquent pas dans les circonstances économiques actuelles où les entreprises viennent s'installer à Bruxelles, sans qu'il soit nécessaire de leur offrir des incitants fiscaux. Notre capitale dispose en effet d'atouts et d'un pouvoir d'attraction suffisant sans qu'il soit besoin d'y ajouter des primes tout à fait artificielles. Par contre, il est impératif de prévoir un environnement économique qui leur soit favorable. Le développement des télécommunications est un des points à améliorer dans notre ville ainsi que la mise à disposition de terrains propices au développement industriel, ce que ne prévoit guère votre politique d'aménagement du territoire.

C'est là qu'il faut mettre la pression pour rendre notre ville plus attrayante aux entreprises et non par des primes.

Si l'Exécutif avait souhaité créer une taxe proportionnelle à la production de déchets, il aurait pu le faire dès le printemps 1990, quand il a édicté sa trop fameuse taxe «de propreté et de sécurité urbaines». A cette époque, Ecolo avait prédit les plus graves ennuis à l'Exécutif et s'était opposé, lors du vote de cette loi: nous avions constaté qu'elle était injuste et ne respectait absolument pas le principe du pollueur-payeur. Aujourd'hui, l'Exécutif est obligé de reconnaître son erreur, mais incapable de la modifier rapidement; il se lance dans une négociation avec les entreprises. Rien de neuf ne nous sera soumis avant la fin de l'année; pourtant, le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération prévoit une recette de 1 milliard 640 millions — soit une augmentation de 350 millions, par

rapport au chiffre prévu au budget 1990. On peut donc se poser de sérieuses questions, quant à la pertinence de ce montant, puisqu'il concerne une taxe dont personne ne sait encore comment elle sera levée l'année prochaine. Bien plus, Monsieur le Ministre Chabert, nous craignons que le budget 1991 ne soit déjà gravement mis en péril puisque vous avez prévu aux Voies et Moyens de l'Agglomération un article 2 qui précise que « Les ressources et recettes au profit de l'Agglomération sont perçues en 1991 selon les règles existantes au 31 décembre 1990». Comme nous n'aurons pas le temps de voter une nouvelle version de la taxe PSU avant la fin de cette année, ce sont 1 600 millions dont la rentrée sera juridiquement contestable. Il suffirait qu'une entreprise fasse un recours au Conseil d'Etat pour que nous nous retrouvions dans la situation ridicule de la province de Brabant qui se voit contrainte de rembourser des taxes qu'elle a perçues et qui ne sont pas légales. Il vaut mieux prévenir que guérir: je mets donc l'Exécutif en garde afin qu'il ne se retrouve pas dans la même situation ridicule.

Pour ce qui est des entreprises, le groupe Ecolo considère qu'il est normal que les entreprises participent aux frais qu'elles occasionnent dans les domaines de la sécurité et de la propreté. Mais il faut que cela se réalise par le biais de taxes justes qui tiennent compte du coût que ces mêmes entreprises occasionnent à la collectivité. Votre première erreur fut d'imaginer une seule taxe pour deux fonctions aussi différentes que la sécurité et la propreté publiques. Il fallait prévoir deux taxes. La première, pour la sécurité, serait proportionnelle à la surface bâtie et à la hauteur des bâtiments ou, mieux, à la prime d'assurance-incendie. En effet, les compagnies d'assurances calculent les primes en fonction des risques d'incendie inhérents aux activités d'une entreprise. Pour estimer la taxe en fonction d'un critère juste et précis, il suffisait de la déterminer proportionnellement à cette prime d'assurance-incendie.

La seconde prime, pour la propreté, aurait dû être proportionnelle au volume de déchets produits par l'entreprise et dont l'élimination était à charge de la collectivité bruxelloise. Vous auriez ainsi obtenu des taxes justes, non contestables et susceptibles d'induire des modifications positives du comportement des producteurs de nuisances. Complétant cette politique par une redevance proportionnelle au volume et à la toxicité des substances rejetées à l'égout et par une taxe sur la quantité et la toxicité des rejets dans l'atmosphère, vous auriez obtenu une amorce solide de politique fiscale cohérente en matière d'environnement. Mais vous êtes manifestement très loin d'une telle politique, prouvant que vous avez encore tout à apprendre en matière d'éco-taxes qui sont pourtant un des piliers de la politique de prévention des atteintes à l'environnement.

Deuxième chapitre: une politique des déchets dans l'impasse.

Depuis longtemps Ecolo dénonce l'incinération des déchets ménagers comme étant anti-écologique, anti-économique et aussi financièrement désastreuse. Si toutes les études scientifiques nous donnent raison pour les deux premiers points, le budget 1991 de Bruxelles-Capitale démontre lumineusement le 3e point. En prenant les dépenses d'administration générale (section I) et le budget de l'Agence régionale de propreté (section III), on peut mesurer ce que nous coûte cette incinération. Voici en résumé les dépenses que l'on constate.

105 millions de remboursement des emprunts pour la construction de l'incinérateur (l'Etat national paie, lui, encore plus);

298 millions de transfert à la SIOMAB qui gère l'usine d'incinération pour le traitement de 410 000 tonnes d'immondices;

320 millions d'investissements notamment pour rendre cette usine moins polluante (séparation fines/machefers, lavage fumées, etc.);

250 millions pour une prise de capital dans une société de gestion de décharge afin d'éviter les hausses constantes et les difficultés croissantes de trouver un endroit où aller jeter nos résidus d'incinération polluants;

enfin, horreur suprême pour les écologistes!, 49 millions pour une étude auprès de la société privée Bel Consulting pour le quatrième four de l'incinérateur.

Au total, plus d'un milliard pour l'incinération de 410 000 tonnes de déchets ménagers, soit près de 2 500 francs/tonne. Même en soustrayant les 179 millions de recettes pour la vente de vapeur et les quelques rentrées annexes, on arrive à un coût d'élimination qui est exorbitant à cause du mauvais choix du «tout à l'incinérateur.»

Pas étonnant après cette énumération de découvrir que l'Agence régionale de propreté est obligée d'emprunter 616 millions pour couvrir ses 2 milliards 309 millions de dépenses, une augmentation de près de 300 millions par rapport à 1990. Pas étonnant non plus qu'il ne reste presque plus rien pour les politiques de prévention, de recyclage et de récupération.

En ce domaine, nous découvrons quelques études (dont le plan déchets attendu depuis trop longtemps) et 40 millions pour la collecte des petits déchets chimiques — c'est le seul point positif. J'allais oublier la déchetterie: reportée en 1989, 10 millions prévus en 90 mais non dépensés, 11 millions à nouveau budgétisés en 91. En attendant, le terrain de la rue du Rupel reste un infâme terrain vague et les convoyeurs attendent.

Le déséquilibre entre le préventif et le curatif est vraiment trop évident pour ne pas critiquer vertement une politique des déchets qui nous conduit tout droit à des situations de blocage et à des décisions malheureuses que les deux Secrétaires d'Etat concernés prétendent vouloir éviter. Que l'Exécutif sache donc que son manque d'initiatives positives aujourd'hui ne pourra lui servir de prétexte pour justifier demain la décision aberrante d'ajouter un quatrième four d'incinération aux trois qui nous empoisonnent et nous étranglent financièrement aujourd'hui.

Troisième chapitre: immobilisme dans l'épuration des eaux usées.

Depuis 1981 existe un plan pour l'épuration des eaux usées bruxelloises. Suite aux difficultés de l'accord politique concernant la clé de répartition financière signé en 1984 avec la Région flamande, l'avancement des travaux a été d'une lenteur désespérante. Nous espérions que la naissance d'une Région bruxelloise autonome allait changer les choses. Hélas! il nous a fallu déchanter. L'année 1990 prévoyait 500 millions d'ordonnancements pour la station d'épuration sud. L'ajustement budgétaire voté il y a une quinzaine de jours a ramené cette somme à rien, transférant les 500 millions dans un article destiné à alimenter le fonds de lutte contre les nuisances. Nous nous retrouvons en 1991 avec 400 millions prévus en ordonnancements et avec un fonds qui gonfle d'année en année et qui atteint 1 668 millions. La discussion en Commission à propos de l'alimentation de ce fonds fut épique, le Ministre parlant d'un article 60.04 n'existant pas dans les documents distribués, de sommes différentes de celles reprises dans le budget. A ma demande précise de connaître l'état du fonds de lutte contre les nuisances (60.08) au 1er janvier 1990, les transferts en cours d'année et l'état du fonds au 31 décembre 1990, il me fut répondu que ces renseignements me seraient fournis en annexe au rapport. Rien de tel ne s'y trouve et je mets au défi un quelconque conseiller de cette Assemblée

régionale d'y voir clair dans le budget relatif à la politique de l'eau. Ce qui semble émerger, c'est que bien qu'inscrits au budget de 90, les 455 millions qui nous sont dus par la province de Brabant au titre de rétrocession de la taxe «environnement» dorment dans un coffre de banque car ils ne nous seront transmis que sur présentation de factures relatives à l'épuration des eaux usées. Et comme la Région ne parvient pas à présenter de factures — preuve de son immobilisme en la matière — cette somme considérable n'aboutit pas dans les caisses régionales.

En Commission, le Ministre nous a aussi fait miroiter l'espoir, toujours reporté, de l'arrivée prochaine de la contribution de la Région flamande due pour la construction des collecteurs d'amenée à la station sud. Malgré des déclarations fermes et des promesses d'accord à court délai, le Ministre n'a cependant rien inscrit au budget qui corresponde à cette rentrée tant attendue. Le Ministre douterait-il de ses propres affirmations?

Le quatrième et dernier chapitre que j'aborderai est celui des économies d'énergie.

En Commission des Affaires économiques, nous avons discuté des mesures qu'il serait bon de prendre dans notre Région afin de promouvoir les économies d'énergie, trop longtemps négligées suite à une période passagère de prix énergétiques réduits.

Les projets à promouvoir étaient nombreux et, crise du Golfe oblige, les commissaires furent unanimes à soutenir le Secrétaire d'Etat chargé de la politique énergétique dans sa volonté d'agir enfin. Mais pour agir, il faut de l'argent. En 1990, la Région disposait, d'après mes calculs, d'à peine 46 ou 50 millions pour soutenir cette politique, tant et si bien que le Secrétaire d'Etat, lorsqu'il veut publier une brochure sur les économies d'énergie, est obligé de la produire en partenariat avec son collègue de l'Environnement, même si c'est justifié, puisque des économies d'énergie réduisent aussi la pollution, cela démontre la pauvreté de ses moyens.

Pour 1991, le budget destiné à l'utilisation rationnelle de l'énergie a augmenté de 10 pauvres millions, plafonnant donc à 56 millions.

L'Exécutif n'a donc pas entendu la demande unanime des membres de la Commission et ne s'est pas donné les moyens d'une politique dynamique en matière d'économie d'énergie.

Toujours logique avec lui-même, le groupe Ecolo a donc introduit un amendement transférant 115 millions de la recherche scientifique économique au chapitre de la recherche pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. Si cet amendement n'est pas accepté, cela signifie que le département devra travailler en faisant des économies de bouts de chandelle pour arriver à fonctionner. Et je vous avouerai franchement qu'en fait d'économies, ce n'étaient pas celles-là que le groupe Ecolo espérait.

Quatre chapitres concernant l'environnement, quatre constats de carence. Même si l'on décèle quelques velléités d'agir en faveur de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale, l'Exécutif reste trop timide et commet, — notamment en matière de taxation, des erreurs telles que des écologistes ne peuvent soutenir un budget vraiment indigent dans le secteur. Si nos amendements étaient acceptés, on pourrait toutefois croire que c'est plus par maladresse que par manque de volonté politique que le budget est incomplet. Nous jugerons la manière dont ces amendements seront reçus pour nous faire une opinion. Néanmoins, le budget tel que présenté n'est pas acceptable. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, nous interrompons ici nos travaux. La séance plénière du mardi 11 décembre 1990 (après-midi) est close.

Prochaine séance plénière à 20 heures.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden. De plenaire vergadering van dinsdag 11 december 1990 (namiddag) is gesloten.

Volgende plenaire vergadering om 20 uur.

(La séance plénière est levée à 19 h 05.)

(De plenaire vergadering wordt gesloten om 19 u. 05.)

43.891 — E. Guyot, s. a., Bruxelles